



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 16 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf et le seize avril à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VIALA D. - VERNHES - MMES BATUT - DURIS - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BARBERA - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DELOUVRIER - GALZIN - LENCOU - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VIALA B. - VICENTE.

M. Olivier DUVAL a donné procuration à Mme Catherine RABOU.

N° 2019/54

### Objet : Associations : attribution des subventions pour l'année 2019

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2019, présentés par les associations et examinés par la Commission « Culture et vie associative » le 13 mars 2019.

Il est rappelé que ces dossiers ont été analysés conformément au cahier des charges approuvé en Conseil de Communauté par délibération n°2016/21 du 15 mars 2016. Le dossier-type de demande de subvention était disponible à la CCLPA et consultable sur son site internet.

Concernant les deux associations de pêche, l'AAPPMA de Lautrec et l'AAPPMA de St-Paul, les membres de la Commission « Culture et vie associative » ont proposé à l'unanimité de les soutenir à hauteur du coût des cartes de pêche (20 € pour les cartes « Mineurs » et 6 € pour les cartes « Découverte - 12 ans »), considérant que les enfants n'ont pas une pratique régulière tout au long de l'année, tout comme l'action de bénévolat envers ces enfants. Concernant les associations sportives des collèges de Vielmur sur Agout et de Lautrec, la Commission propose d'attribuer à ces associations, 10 € par enfant de moins de 18 ans du territoire. Le Conseil Départemental du Tarn versera également la somme de 10 € par enfant à ces deux associations.

Il est proposé d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

#### CULTURE :

Nom de l'association	Evènement	Commune du siège social	Montant subvention attribuée
AFIAC	Exposition d'art contemporain « AFIAC »	Fiac	2 000 €
ALSAM	Rassemblement de vieux métiers « Outilautrec »	Lautrec	1 500 €

AU FIL DE L'AUTRE	Festival littéraire et artistique LETTREC autour d'un auteur régional	Lautrec	1 500 €
L'ATTITUDE TERRE	Sensibiliser les écoles à d'autres cultures notamment africaines. Organisation d'une soirée rencontre, exposition	Vielmur sur Agout	400 €
A.C.P.V	Reprise de la campagne de fouilles sur la Tour des Lautrec et participation aux JEP 2019	Vielmur sur Agout	500 €
COMPAGNIE LES FALABRACS	Présentation d'une pièce de théâtre par les membres de l'association - 8 et 9 juin 2019	Vielmur sur Agout	400 €
CHERGUI THEATRE	Nadalet 2019 - 14 <sup>ème</sup> édition du projet populaire théâtrale franco-occitan	Fiac	1 500 €
COMPAGNIE DHANG DHANG	Présentation du spectacle "Enchantés Madame Mozart" à St-Paul Cap de Joux le 10 mars	St-Paul Cap de Joux	1 500 €
DROLES DE ZOISEAUX CIE	Réalisation d'un spectacle théâtral gratuit ouvert à tous	St-Julien du Puy	1 100 €
ECLATS DE RIMES	Création d'un film suite au projet d'écriture réalisé avec les enfants de l'école de Lautrec	Lautrec	1 500 €
GERAHL	Coordonne l'action technique autour des Journées Européennes du Patrimoine	Lautrec	1 000 €
GRAINES DE BIEN ETRE	Création d'un sentier d'interprétation à Vielmur sur Agout pour valoriser le patrimoine naturel et culturel	Vielmur sur Agout	300 €
LAUTREC OBJECTIF BULLES	Organisation d'un festival de BD à Lautrec	Lautrec	1 000 €
LA VIE MOYENAGEUSE	Journées médiévales les 24 et 25 août 2019	Vielmur sur Agout	500 €
LES COPAINS DE CUQ	Manifestation "Passions d'Antan" à Cuq, retour aux temps anciens (métiers anciens, travaux du sol...)	Cuq	600 €
LES PINCEAUX DE COCAGNE	Festival artistique en Pays de Cocagne	Lautrec	1 000 €
MÉMOIRE ET PATRIMOINE DE FREJEVILLE	Participation aux JEP 2019	Fréjeville	500 €
MJC BROUSSE	31 <sup>ème</sup> exposition de peintures amateurs	Brousse	400 €
MOTO VINTAGE	Organisation d'un concert dans le cadre du festival vintage-rock	Serviès	600 €
PROTEGEONS L'ENVIRONNEMENT ET LES PAYSAGES RURAUX FREJEVILLOIS	Création d'une ruche connectée pour présenter aux enfants	Fréjeville	500 €
SI&SI	Festival « Festivaooût » au théâtre de la Caussade à Lautrec	Lautrec	2 000 €
SOCIETE TARNAISE DE SCIENCES NATURELLES	« Journées de la biodiversité » - Exposition de plantes	Vielmur sur Agout	400 €
		<b>TOTAL</b>	<b>20 700 €</b>

SPORTS ET LOISIRS :

Nom de l'association	Commune du siège social	Montant subvention attribuée
AAPPMA LAUTREC	Lautrec	564 €

AAPPMA ST-PAUL	St Paul	
ARTS MARTIAUX DU PAYS D'AGOUT	Damiatte	1 280 €
ASSOC. DE GYMNASTIQUE FEMININE ST-PAULAISE	St Paul	220 €
ASSOC. SPORTIVE DU COLLEGE DE VIELMUR	Vielmur sur Agout	830 €
ASSOC. SPORTIVE DU COLLEGE LES PORTANELLES	Lautrec	670 €
ASSOC. SPORTIVE DU GOLF DE FIAC	Fiac	140 €
BASKET DAMIATTE ST-PAUL	St Paul	1 080 €
CLUB ATHLETISME VIELMUROIS	Vielmur sur Agout	760 €
CLUB DE DESSIN VIELMUROIS	Vielmur sur Agout	160 €
DOJO LAUTREC	Lautrec	220 €
DOJO VIELMUR PAYS D'AGOUT	Vielmur sur Agout	540 €
ECOLE DE FOOT DU PAYS D'AGOUT 98	Vielmur sur Agout	1 980 €
ECOLE DE MUSIQUE DU PAYS D'AGOUT	Vielmur sur Agout	440 €
ENTENTE DU LAUTRECOIS	Lautrec	2 300 €
LES MUSICALES DE LAUTREC	Lautrec	1 120 €
MJC LAUTREC	Lautrec	1 160 €
PIMPRENELLES ST-PAULAISES	St Paul	440 €
PING ST-PAULAIS	St Paul	1 200 €
PONEY CITY	Damiatte	540 €
TENNIS CLUB LAUTREC	Lautrec	620 €
TENNIS CLUB VIELMUROIS	Vielmur sur Agout	780 €
UNION SPORTIVE VIELMUROISE	Vielmur sur Agout	660 €
	<b>TOTAL</b>	<b>18 202 €</b>

Il est proposé d'attribuer aux associations pour l'année 2019, un montant total de subventions de 38 902 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- décide d'attribuer et de verser une subvention aux associations du Lautrécois-Pays d'Agout pour une somme totale de 38 902 €, répartie comme indiqué ci-dessus,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2019 de la Communauté de Communes,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 19 avril 2019.



Le Président,

Raymond GARDELLE

